Microsoft Complete pour Appareils à Double Écran

Document d'Information sur le Produit d'Assurance

Société:

AmTrust International Underwriters DAC, une Produit société enregistrée en Irlande (sous le numéro d'immatriculation de société 169384) et régulée par la Banque centrale d'Irlande. Son siège social

est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48,

Irlande

Assurance couvrant les Dommages **Accidentels et les Pannes**

Le présent document récapitule les principales caractéristiques de Votre Police d'assurance. Il n'est pas adapté aux besoins individuels et il est possible qu'il ne fournisse pas toutes les informations pertinentes à Vos exigences de couverture. L'intégralité des informations précontractuelles et contractuelles figure dans d'autres documents.

En quoi consiste ce type d'assurance?

La présente Police d'Assurance prévoit la couverture du Remplacement de Votre Produit Microsoft admissible en cas de Dommages Accidentels et de Pannes, à concurrence de trois (3) Réparations et deux (2) Remplacements maximum.



Ce qui est assuré:

Ce qui suit peut être assuré aux termes de Microsoft Complete pour Appareils à Double Écran. Le détail de la couverture applicable figure sur Votre Justificatif de paiement.

✓ Appareils Surface à Double Écran

La couverture des Dommages Accidentels ou Pannes est prévue pour les articles suivants : Produits Surface à Double Écran

La couverture est prévue pour Votre Produit Microsoft admissible en cas de Dommages Accidentels ou de Panne, à concurrence de trois (3) Réparations et deux (2) Remplacements au maximum du Produit.



Ce qui n'est pas assuré :

- Les produits destinés à un usage commercial;
- Les défauts mécaniques et/ou dommages préexistants;
- L'usure normale ou la détérioration progressive des performances du produit;
- Les dommages esthétiques, y compris les marques, rayures ou bosses, à moins que ces dommages esthétiques n'entraînent une perte de fonctionnalité;
- Toute Réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, ou la récupération de données à partir de Votre Produit.



Existe-t-il des restrictions de couverture?

! Afin de bénéficier de la couverture, le Produit doit être acheté auprès de Microsoft ou d'un Détaillant;

doit exclusivement être destiné à un usage domestique/personnel normal (il ne doit pas être destiné à un usage commercial, notamment, à des fins locatives, professionnelles, éducatives ou institutionnelles).





Quelles sont mes obligations?

- ! Toute réclamation doit être notifiée dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant la survenance de l'incident à l'origine de ladite Réclamation
- ! Il Vous appartient de sauvegarder régulièrement tous les logiciels et/ou toutes les données, surtout avant le lancement de tout service couvert par la Police d'Assurance. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont pas pris en charge.
- ! Vous devez suivre la procédure de Réclamation énoncée dans la Police, y compris fournir le Justificatif de Paiement, communiquer les informations spécifiées et mettre à jour le logiciel du Produit en installant sa version la plus récente avant de solliciter le concours du service des Réclamations.
- ! Vous devrez répondre à ces questions avec honnêteté, en faisant de votre mieux, et en évitant raisonnablement toute fausse déclaration, car toute information inexacte pourrait conduire à la nullité de Votre Police d'Assurance.



Quand et comment payer?

Le paiement doit être effectué dans son intégralité à l'achat du Produit Microsoft Complete pour Appareils à Double Écran.



Prise d'effet et expiration de la couverture

La couverture pour une Panne commence à courir à l'expiration de la garantie légale pièces d'origine et/ou main-d'œuvre du Fabricant et reste en vigueur jusqu'à l'issue de la Période de Validité, tel qu'indiqué sur Votre Justificatif de Paiement ou jusqu'à ce que la Limite de Responsabilité ait été atteinte, selon la première de ces éventualités.

Le délai de couverture des Dommages Accidentels commence à courir à la date indiquée dans Votre Justificatif de Paiement et restera en vigueur jusqu'au terme de la Période de Validité, tel qu'indiqué sur Votre Justificatif de Paiement ou jusqu'à ce que la Limite de Responsabilité ait été atteinte, selon la première de ces éventualités.



Comment résilier le contrat ?

Vous pourrez résilier la présente Police d'Assurance à tout moment en Nous notifiant la demande de résiliation comme suit :

- Par écrit : Insurance Policy Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Irlande
- Email: <u>msespbus@microsoft.com</u>
- Par téléphone : <u>Pour obtenir les numéros de téléphone, veuillez consulter la page</u> http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers

DÉLAI DE RÉFLEXION

En outre de Votre droit de renonciation prévu à l'article L. 112-10 du Code des assurances, si Votre demande de résiliation intervient dans les quarante-cinq (45) jours de la date de souscription du Contrat, Vous recevrez un remboursement complet (100 %) du prix de la police qui Vous a été payé, à condition qu'aucune Réclamation n'ait été faite pendant cette période.

APRÈS LE DÉLAI DE RÉFLEXION

Si Votre demande d'annulation est effectuée quarante-cinq (45) jours après la date d'achat de la Police d'Assurance, sous réserve que la Limite de Garantie n'ait pas été atteinte, Vous bénéficierez d'un remboursement au prorata du prix d'achat de la Police d'Assurance que vous aurez payé.



Modalités et conditions

Il se peut que des lois et règlements en matière de protection des consommateurs s'appliquent dans **Votre** pays de résidence. Ces conditions générales s'ajoutent aux droits et aux protections prévus par ces lois et règlements.

Nous Vous remercions de l'achat de « Microsoft Complete » que Vous venez d'effectuer. Afin de tirer pleinement parti des avantages qui Vous sont accordés, visitez https://support.microsoft.com et enregistrez Votre Police d'Assurance. Veuillez conserver le présent document important relatif aux modalités et conditions, ainsi que votre Justificatif de Paiement ensemble, dans un lieu sûr, car ils vous seront nécessaires lorsqu'une Réclamation sera formulée. Les informations figurant dans la présente Police d'Assurance Vous aideront à déterminer et comprendre CE QUI EST COUVERT par Votre Police d'Assurance. Pour toute question relative aux informations figurant dans la présente Police d'Assurance ou concernant Votre couverture de manière générale, veuillez contacter Microsoft sur https://support.microsoft.com.

Ce **Produit** répond aux exigences et besoins des personnes souhaitant veiller à ce que leur appareil soit protégé en cas de **Panne** et de **Dommage Accidentel** (le cas échéant).

L'Assurance est fournie par l'**Assureur** autorisé à exercer ses activités en France selon le principe de la libre prestation de services. L'**Assureur** est soumis à la réglementation fixée par la Banque centrale d'Irlande sise N Wall Quay, North Dock, Dublin, D01 F7X3, Irlande. L'**Assureur** est également déclaré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution française en tant que compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités en France, selon le principe de la libre prestation de services.

L'Assurance est présentée par Microsoft dans le cadre de la dérogation prévue à l'Article L. 513-1 du Code des assurances français.

DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions générales, les mots commençant par une majuscule sont définis comme suit :

- « Dommage Accidentel »: dommage physique occasionné au Produit
 à la suite d'un événement soudain et imprévu, venant perturber son
 fonctionnement et n'étant pas expressément exclu de la présente Police
 d'Assurance.
- « Gestionnaire / Gestionnaire de Réclamations »: Microsoft Ireland
 Operations Limited sise à One Microsoft Place, South County Business
 Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Irlande. Site Internet
 www.microsoft.com.
- « Panne »: ce terme désigne la défaillance mécanique et/ou électrique du Produit l'empêchant de fonctionner tel que prévu, qui est provoquée par des défauts de matériaux ou de fabrication, et non par une usure normale.
- « Réclamation » : une demande de Réparation ou Remplacement, conformément à la présente Police d'Assurance présentée par Vous.
- « Franchise »: la somme que Vous êtes tenu de régler, pour chaque Réclamation, en contrepartie des services couverts par la présente Police d'Assurance (le cas échéant).
- « Dommage indirect »: tous préjudices subis ou frais encourus par Vous, découlant d'un incident couvert mais n'étant pas eux-mêmes spécifiquement couverts par la présente Police d'Assurance, tel qu'un manque à gagner ou une perte de bénéfices, une perte de profit, une perte de jouissance ou de données, ou d'autres coûts supplémentaires à supporter.
- « Assureur »: le présent contrat d'assurance est souscrit par AmTrust International Underwriters DAC, (l'« Assureur ») une compagnie d'assurance immatriculée en Irlande (sous le numéro 169384), réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Son siège social est situé au 6-8 College Green, Dublin 2, D02 VP48, Irlande.
- « Limite de Garantie »: Le plafond que paiera l'Assureur pour toute Réclamation et au total pendant la Période de Validité de la Police d'Assurance.
- « Fabricant », « Microsoft » le fabricant d'équipement d'origine du Produit, qui sont aussi le Gestionnaire / Gestionnaire de Réclamations de la présente Police d'Assurance
- « Prix d'Achat Initial »: la somme du (des) Produit(s) couverts que Vous avez réglée; à l'exclusion des éventuels frais et/ou taxes applicables,

- tels que mentionnés sur Votre Justificatif de Paiement.
- « Police d'Assurance »: Le contrat conclu entre Vous et Nous, dont les présentes conditions générales, le Justificatif de Paiement et Vos Conditions Particulières.
- « Conditions Particulières »: il s'agit de la première page de Votre compte Microsoft en ligne confirmant l'existence de Votre couverture au titre de la présente Police d'Assurance.
- « Conditions préexistantes »: dommages ou dysfonctionnements liés au Produit et existant avant l'acquisition de la présente Police d'Assurance.
- « Produit(s) »: l'appareil Microsoft admissible acheté par Vous qui est couvert en vertu de la présente Police d'Assurance et énuméré à la rubrique « Ce qui est couvert ».
- « Justificatif de Paiement »: le reçu d'origine de votre achat remis au point de vente qui confirme la date d'achat de la présente Police d'Assurance, le Produit ainsi que la Période de Validité.
- « Réparations » : les mesures que Nous prenons pour réparer, corriger ou restaurer Votre Produit afin qu'il fonctionne convenablement à la suite d'une réclamation liée à une Panne ou à un Dommage Accidentel. les pièces utilisées pour Réparer le Produit peuvent être des pièces neuves, d'occasion ou reconditionnées répondant aux spécifications d'usine du Produit d'origine.
- « Remplacer » ou « Remplacement(s) » : un article Vous est fourni du fait de Nos arrangements. Nous Nous engageons à remplacer le Produit défectueux, à Notre seule discrétion, par un modèle neuf, reconstruit ou remis à neuf de caractéristiques et fonctionnalités identiques ou similaires et Nous ne donnons aucune garantie qu'un Remplacement correspondra à un produit de modèle, de taille, de dimensions ou de couleurs identiques au précédent Produit.
- « Détaillant »: le vendeur agréé par Microsoft et Nous pour Vous vendre la présente Police d'Assurance.
- « Période de Validité »: la période au cours de laquelle les clauses de la présente Police d'Assurance sont valables, telle que mentionnée dans Vos Conditions Particulières et/ou Votre Justificatif de Paiement.
- « Nous », « Notre/Nos », « Nôtre/Nôtres »: l'Assureur
- « Vous », « Votre/Vos », « Vôtre/Vôtres »: l'acheteur / le propriétaire

Microsoft - France -Consumer Complete pour Appareils à Double Écran -28.01.21

En aucun cas, l'Assurance ne limitera, n'annulera ou ne remplacera la garantie légale qui exige du vendeur professionnel de protéger l'acheteur de toute conséquence découlant d'un défaut de conformité du produit (Articles L. 211-4 et suivant du Code de la consommation français) ou de défauts cachés (Articles 1641 et suivants du Code civil français).

Nous Vous recommandons de vérifier si Vous bénéficiez des droits prévus au titre de ces garanties légales, à la place de l'Assurance.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE ET PÉRIODE DE VALIDITÉ

- 1. La couverture pour une **Panne** commence à courir à l'expiration de la garantie légale pièces d'origine et/ou main-d'œuvre du **Fabricant** et reste en vigueur jusqu'à l'issue de la **Période de Validité** indiquée sur **Votre Justificatif de Paiement** ou jusqu'à ce que la **Limite de Garantie** soit atteinte, selon la première de ces éventualités.
- 2. Le délai de couverture des dommages occasionnés à Votre Produit à la suite de tout Dommage Accidentel commence à courir à la date figurant sur Votre Justificatif de Paiement et restera en vigueur jusqu'au terme de la Période de Validité, tel qu'indiqué sur Votre Justificatif de Paiement ou jusqu'à ce que la Limite de Garantie ait été atteinte, selon la première de ces éventualités.

ADMISSIBILITÉ DU PRODUIT

Afin d'être couvert par la présente **Police d'Assurance**, le **Produit** doit : (a) être un appareil à double écran Microsoft Surface admissible (décrit à la rubrique « Ce que couvre le Contrat- Généralités » ci-dessous) ; (b) avoir été acheté auprès de **Microsoft** ou d'un **Détaillant** ; et (c) être exclusivement destiné à un usage domestique/personnel normal (il ne doit PAS être destiné à un usage commercial, notamment, à des fins locatives, professionnelles, éducatives ou institutionnelles).

CE QUE COUVRE LE PRÉSENT CONTRAT – GÉNÉRALITÉS

Pendant la **Période de Validité** décrite ci-dessus, en cas de **Réclamation** au titre d'une **Panne** ou d'un **Dommage accidentel**, la présente **Police d'Assurance** prévoit : (i) la main-d'œuvre et/ou les pièces nécessaires pour **Réparer** le **Produit** ; OU (ii) à **Notre** entière discrétion, un **Remplacement** du **Produit** en lieu et place de ladite **Réparation** ; OU (iii) le **Remplacement** pur et simple du **Produit** si stipulé dans le libellé de **Votre Police d'Assurance**. Veuillez-vous reporter aux « OPTIONS DE COUVERTURE » qui s'appliquent à **Votre Police d'Assurance** pour obtenir de plus amples informations.

NOTIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA COUVERTURE RELEVANT DE LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE

- A. Si Nous Vous fournissons un Remplacement :
 - ▶ **Nous Nous** réservons le droit de remplacer un **Produit** défectueux par un article neuf, d'occasion ou reconditionné présentant des fonctionnalités et des performances équivalentes ou similaires, mais pouvant toutefois ne pas répondre au même modèle, à la même taille, aux mêmes dimensions ni à la même couleur que le **Produit** précédent.
 - Les progrès technologiques peuvent donner lieu à un **Remplacement**, dont le prix au détail ou le prix du marché serait inférieur à celui du **Produit** précédent et, en pareille situation, la présente **Police d'Assurance** ne prévoit pas de **Vous** rembourser afin de compenser cet écart de prix.
 - L'ensemble des pièces, des composants ou des unités entières du **Produit** qui sont **Remplacés** en vertu des clauses de la présente **Police** d'Assurance, relèveront de **Notre** propriété dans leur intégralité.
 - ▶ Dans la plupart des cas, des accessoires, équipements annexes et/ou périphériques ne seront PAS inclus ou fournis dans le cadre d'un **Remplacement**.
- B. La couverture décrite dans le cadre de la présente **Police d'Assurance** ne remplacera ni ne fournira le moindre avantage en double pendant toute période de garantie du **Fabricant** ou de la garantie des défauts de l'objet acheté (tel que prévu par le Code de la consommation et le Code civil entre autres) ni ne fournira toutes prestations en sus de celles prévues par toute garantie du vendeur ou du fabricant. Au cours d'une telle période, tout élément couvert en vertu de la garantie du **Fabricant** relèvera de la seule responsabilité de ce dernier et ne devra PAS être couvert au titre de la présente **Police d'Assurance**, quelle que soit la capacité du **Fabricant** à remplir ses obligations.
- C. La couverture relevant de la présente **Police d'Assurance** est limitée à celle qui est expressément décrite au présent document, en ce qui s'applique à **Votre Police d'Assurance**. Tout ce qui ne serait pas expressément prévu aux présentes n'est pas couvert (ce qui inclut, sans limitation aucune, tout service de formation dispensé séparément par **Microsoft** ou toutes entités désignées par **Microsoft**).
- D. **Vos** responsabilités: Il **Vous** appartient de sauvegarder régulièrement l'ensemble des logiciels et/ou données, surtout avant le lancement de tout service couvert par la présente **Police d'Assurance**. Les services de transfert de logiciels et/ou de données ou encore les services de récupération de logiciels et/ou de données ne sont PAS pris en charge.
- E. Nous communiquer toutes informations importantes: Dès lors que Nous donnons suite à Votre demande de souscription à la présente assurance, Nous Nous appuierons sur les informations que Vous Nous communiquerez. Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour fournir des réponses exhaustives et précises aux questions que Nous vous posons lors de Votre souscription au contrat et par rapport à toutes modifications que Vous apportez à Votre Police d'Assurance. Si les informations communiquées par Vos soins ne sont pas exhaustives et précises, l'étendue de la couverture pourra être réduite et :
 - Nous pourrons résilier Votre Police d'Assurance et refuser de régler toute Réclamation; ou
 - Nous pourrons ne pas régler toute Réclamation en totalité.



OPTIONS DE COUVERTURE

(Comme indiqué dans Votre Justificatif de Paiement et selon ce qui s'applique dans Votre cas)

POLICE D'ASSURANCE RELATIVE A LA GAMME DOUBLE ÉCRAN : (pour tous les produits admissibles de la gamme Microsoft Surface « Double Écran »)

COUVERTURE PANNE PLUS DOMMAGES ACCIDENTELS - À l'achat, la présente **Police d'Assurance** fournit la couverture décrite à la rubrique « CE QUI EST COUVERT - GÉNÉRALITÉS » ci-dessus, y compris la couverture **Dommages accidentels**, et ce, sous réserve des clauses suivantes :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS COUVERTS: L'appareil Surface à double écran et le bloc d'alimentation connexe, accompagné de cordons de raccordement et d'écouteurs sont couverts par la présente **Police d'Assurance**, lorsque ceux-ci sont fournis à l'origine par **Microsoft** dans un seul et même lot d'achat tout-en-un.

► AVIS - OBJETS EXPRESSÉMENT EXCLUS: stylos numériques, protections claviers, claviers autonomes, souris et tout autre accessoire ou objet complémentaire ne sont pas couverts par la présente Police d'Assurance (indépendamment du fait que ceux-ci aient été fournis à l'origine par Microsoft dans un seul et même lot d'achat tout-en-un).

FRANCHISE: Une franchise de 79 € (soixante-dix-neuf EUR) par Réclamation doit être payée dès autorisation des services par Microsoft.

REMPLACEMENTS PAR ÉCHANGE ANTICIPÉ: Si Nous décidons de fournir un produit de Remplacement, Nous pourrons fournir un service d'échange anticipé. Lorsque Nous fournissons un service d'échange anticipé, le Produit de Remplacement peut Vous être livré avant que Nous ayons reçu Votre Produit défectueux. En contrepartie, le Produit défectueux devra Nous être retourné dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception de la livraison confirmée du Produit de Remplacement. Si le Produit défectueux ne Nous est pas retourné dans les quatorze (14) jours civils suivant la réception de la livraison confirmée du Produit de Remplacement, des frais de non-restitution de l'appareil équivalant au prix de vente au détail du Produit de Remplacement Vous seront facturés.

COUVERTURE DU PRODUIT DE REMPLACEMENT: Un Remplacement fourni dans le cadre de la présente Police d'Assurance sera automatiquement assimilé » au « Produit » mentionné tout au long des dispositions de la présente Police, et la couverture d'un tel Remplacement restera en vigueur pendant la durée restante de la Période de Validité de Votre Police d'Assurance (en supposant que Votre la Période de Validité de Votre Police d'Assurance en vigueur n'ait pas expiré et que la Limite de Garantie n'ait pas été atteinte). Un Remplacement ne prolongera pas la Période de Validité de Votre Police d'Assurance en vigueur.

LIMITE DE GARANTIE: Pour toutes les Réclamations, le montant maximal cumulatif que Nous sommes tenus de payer est le montant équivalant au Prix d'achat d'origine (« Limite »). Les limites de Réparation et de Remplacement qui s'accumulent pour ladite limite de la « Police d'Assurance pour Appareil Surface à Double Écran » se divisent comme suit:

- LIMITE DE RÉPARATION: Jusqu'à trois (3) Réparations dans l'état du Produit d'origine; qui, cumulativement, ne sauraient dépasser le Prix d'achat d'origine. Une fois que cette limite aura été atteinte, la couverture relevant de la Police d'Assurance prendra fin, quelle que soit la durée résiduelle de la Période de Validité en cours.
- ► REMPLACEMENT : Jusqu'à deux (2) Remplacements, à Notre entière discrétion. Une fois que cette limite aura été atteinte, la couverture relevant de la Police d'Assurance prendra fin, quelle que soit la durée résiduelle de la Période de validité en cours.

OBJETS NON COUVERTS - EXCLUSIONS

LA PRÉSENTE POLICE D'ASSURANCE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À OU DÉCOULANT DE CE QUI SUIT :

- (a) Le traitement délibéré ou négligent du **Produit** d'une manière nocive, préjudiciable, malveillante, imprudente ou désobligeante qui entraîne son endommagement et/ou sa défaillance;
- (b) Les Dommages ou dysfonctionnements de Votre Produit provoqués par ou dus à l'action d'un virus informatique ou de toute autre défaillance informatique.
- (c) Tout(e) perte, vol, acte malveillant ou disparition.
- (d) La non-réalisation de la maintenance recommandée par le Fabricant, l'exploitation ou le stockage du Produit dans des conditions qui ne sont pas conformes aux spécifications ou instructions du Fabricant.
- (e) Les **Produits** à **Usage Commercial** (« **Usage Commercial** » désignent un usage locatif, commercial, éducatif ou institutionnel ou encore tout autre usage n'ayant pas lieu en interne).
- L'usure normale ou la détérioration progressive des performances du Produit.
- (g) **Produit(s)**, dont le numéro de série a été supprimé ou modifié.
- (h) Des modifications, ajustements, transformations, réparations ou manipulations réalisés par toute personne autre qu'un technicien de

- service agréé par Nous-mêmes.
- L'absence de fixation ou d'emballage adéquat du **Produit** pendant le transport donnant lieu à l'endommagement du **Produit** durant son transport,
- (j) Les Dommages esthétiques survenus sur Votre Produit de quelque façon que ce soit, par ex. via des marques, rayures ou bosses, à moins qu'un tel dommage esthétique n'entraîne une dégradation du fonctionnement.
- (k) Des dommages causés par le gel, la surchauffe, la rouille, la corrosion, la déformation ou le pliage.
- (I) De tout **Dommage indirect** quel qu'il soit, y compris ce qui suit sans toutefois s'y limiter: (i) dommages matériels, temps perdu, perte de données ou perte de revenus découlant d'un fait défini impliquant une **Panne** ou un **Dommage Accidentel**, tout dysfonctionnement mécanique/électrique non défini, des services de formation fournis séparément par **Microsoft** ou par ses sociétés affiliées, ou tout autre type de dommages subis par le **Produit** ou liés au **Produit**, ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter, tout équipement non couvert utilisé en association avec le **Produit**; (ii) retards de prestation des services



ou incapacité à effectuer la prestation des services pour tout motif quel qu'il soit ; (iii) indisponibilité de toutes pièces/composantes ; (iv) les frais que **Vous** avez engagés pour adapter le **Produit**, notamment, des socles, supports de tiers, alcôves personnalisées et éléments assimilés de tiers ; ou (v) tout **Remplacement** impliquant un produit qui n'est pas du même modèle ou qui n'a pas la même taille, dimension ou couleur que le **Produit** initial. **Nous** déclinons toute responsabilité vis-à-vis de tout dégât matériel, toute blessure ou tout décès d'un tiers faisant suite à l'exploitation, à la maintenance ou à l'utilisation du **Produit** ou d'un **Remplacement** en vertu des clauses de la présente **Police d'Assurance.**

- (m) Des événements fortuits, ce qui inclut, sans limitation aucune : émeute, rayonnement nucléaire, guerre/acte hostile ou contamination radioactive, conditions climatiques, exposition à des conditions météorologiques ou à des dangers de la nature ; effondrement, explosion ou collision d'un objet ou avec un objet ;incendie, tout type de précipitations ou d'humidité, foudre, poussières/sable, fumée, rayonnement nucléaire, contamination radioactive, émeute, guerre ou acte hostile, mesure gouvernementale, ou Internet ou d'autres dysfonctionnements de services de télécommunication.
- (n) Produit(s) faisant l'objet d'un rappel du Fabricant, d'une action au titre de sa garantie ou de travaux en vue de réparer un défaut de conception ou d'un composant, un assemblage inapproprié ou une erreur commise par le Fabricant indépendamment de sa capacité à rembourser de telles réparations.
- Entretien régulier ou préventif, voire adaptation, modification ou révision normale.
- (p) Coût de pièces de composants non couvertes par la garantie du Produit accordée par le Fabricant initial ou toute pièce non

fonctionnelle/n'étant pas sous alimentation électrique et incluant, de manière non limitative, ce qui suit : les pièces en plastique ou les autres pièces comme les câbles des accessoires, les batteries (sauf indication contraire stipulée dans la présente **Police d'Assurance**), les connecteurs, les cordons, les fusibles, les claviers, les boîtiers ou moulages plastiques, les interrupteurs et les fils.

- (q) Conditions préexistantes qui Vous sont imputées ou dont Vous avez connaissance.
- (r) Toute Réclamation dans le cadre de laquelle aucun Justificatif de Paiement n'a été fourni, sauf dans la mesure où Nous consentons à transférer les avantages de la présente Police d'Assurance.
- (s) Toute Réclamation concernant la restauration d'un logiciel ou de données, ou la récupération de données à partir de Votre Produit.
- (t) Les pertes, dommages, responsabilités ou dépenses directement ou indirectement provoqués par ou se rapportant à l'utilisation ou à l'exploitation, en tant que moyen de nuisance, ou tout ordinateur, système informatique, programme informatique, code malveillant, virus ou processus informatique, voire de tout autre système électronique.
- (u) Toute Réclamation ou prestation aux termes de la présente Police d'Assurance dans la mesure où la fourniture d'une telle couverture, le paiement d'une telle Réclamation ou la fourniture d'une telle prestation Nous exposerait à toute sanction, interdiction ou restriction en vertu des résolutions des Nations Unies ou de tout règlement, loi ou sanction économique ou commercial de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique

RÉCLAMATIONS

Important: l'introduction d'une Réclamation ne signifie pas nécessairement que la Panne de Votre Produit ou le Dommage accidentel qu'il a subi sont couverts par Votre Police d'Assurance. Afin qu'une Réclamation soit examinée, Vous devrez commencer par Nous contacter pour que le problème affectant Votre Produit fasse l'objet d'un diagnostic initial. La présente Police d'Assurance ne fournit aucune couverture si Vous effectuez des réparations non autorisées.

Veuillez **Vous** munir de **Votre Justificatif de Paiement** et joindre **Microsoft** au numéro figurant à l'adresse https://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers ou vous rendre sur le site Web https://support.microsoft.com pour contacter le support Web en ligne. Leurs représentants agréés se procureront dans les meilleurs délais les informations relatives au problème rencontré par **Votre Produit** et tenteront d'abord de le résoudre par téléphone et/ou à distance. Si **Nous** ne parvenons pas à résoudre ce problème par téléphone et/ou à distance, un numéro de référence de service pour les Réclamations **Vous** sera communiqué, ainsi que des instructions sur la manière d'obtenir une assistance pour **Votre Produit**.

Veuillez ne pas ramener **Votre Produit** au **Détaillant**, ni l'envoyer où que ce soit en l'absence de consigne de **Microsoft**. S'ils **Vous** demandent de remettre le **Produit** à un réparateur agréé proche de **Votre domicile** ou à un **Détaillant** ou s'il **Vous** est demandé d'envoyer le **Produit** à un autre destinataire (comme un centre de dépôt agréé), veillez à ce que votre envoi comprenne ce qui suit:

- (1) le **Produit** défectueux ;
- (2) une copie de Votre Justificatif de Paiement ;
- (3) une brève description écrite du problème rencontré par Votre Produit ; et
- (4) Veuillez inclure le numéro de demande de réparation de la **Réclamation** qui **Vous** a été indiqué par **Microsoft**.

REMARQUE: Si **Microsoft Vous** demande d'envoyer le **Produit** par la poste à toute autre adresse, son personnel **Vous** communiquera les informations nécessaires quant à la marche à suivre. Dans la mesure où **Vous** respecterez toutes leurs instructions, ils prendront en charge (pour un envoi postal) les frais de port en partance et à destination de **Votre** adresse. Il **Vous** est vivement conseillé de faire preuve de prudence lorsque **Vous** transportez et/ou envoyez le **Produit**, car **Nous** ne sommes pas tenus au paiement des frais d'expédition ou des dommages dus au fait que **Vous** ou **Votre** représentant agréé ne l'ayez pas convenablement emballé.

La couverture n'est accordée que pour les services admissibles et fournis par un réparateur, **Détaillant** ou centre de dépôt que **Nous** avons agréé. Si **Votre Période de Validité** expire pendant le délai d'approbation d'une **Réclamation**, cette dernière sera traitée conformément aux conditions générales de la



présente Police d'Assurance.

FRAUDE

- 1) Si Vous déposez une Réclamation frauduleuse au titre de la présente Police d'Assurance, Nous :
 - a) ne serons pas tenus de payer la Réclamation; et
 - b) pouvons recouvrer auprès de Vous toute somme que Nous Vous aurons versée au titre de la Réclamation ; et
- c) pourrons en Vous en avertissant, considérer la Police d'assurance comme ayant été résiliée avec effet à compter de la date de l'acte frauduleux.
- 2) si Nous exerçons Notre droit au titre du (1)(c) ci-dessus :
- a) **Nous** ne serons pas tenus responsables envers **Vous** pour tout événement pertinent qui se produirait ultérieurement à l'acte frauduleux. On entend par événement pertinent tout ce qui engage **Notre** responsabilité au titre de la **Police d'Assurance** (comme la survenance d'un sinistre, le dépôt d'une **Réclamation** ou la notification d'une **Réclamation** potentielle) ; et
- b) Nous ne serons pas tenus de rembourser la moindre prime versée.

RECONDUCTIBILITÉ

La présente **Police d'Assurance** peut être renouvelée à l'expiration de **Votre Période de Validité** prévue, à **Notre** discrétion. Si **Nous** proposons un renouvellement de **Votre** Couverture, le prix de renouvellement indiqué reflétera à la fois l'âge de **Votre Produit** ainsi que le coût du **Produit de Remplacement** actuel.

TRANSFÉRABILITÉ

Vous pouvez transférer la Couverture relevant de la présente **Police d'Assurance** à une autre personne, mais **Vous** devez en informer **Microsoft** en leur adressant un email à msespbus@microsoft.com ou en les appelant au numéro de téléphone figurant sur http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers.

RÉSILIATION

VOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Si **Vous** êtes déjà assurés contre les événements couverts par **Assurance**, l'article L. 112-10 du Code des assurances **Vous** donne le droit de renoncer à la **Police d'Assurance** dans un délai de quatorze (14) jours civils à compter de la date d'achat de **celle-ci**.

VOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Vous pourrez résilier la présente Police d'Assurance à tout moment en informant Microsoft de la demande de résiliation de la manière suivante :

Vous pourrez écrire au **Gestionnaire** à l'adresse suivante : Insurance **Policy** Cancellations, Microsoft Ireland Operations Limited, One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, D18 P521, Irlande ou contacter **Microsoft** par téléphone au numéro de téléphone indiqué sur la page http://support.microsoft.com/qp/customer-service-phone-numbers ou nous envoyer un courriel à mss.pbus@microsoft.com,

DÉLAI DE RÉFLEXION

Si **Votre** demande d'annulation est faite dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la date de souscription de la **Police d'Assurance**, **Vous** recevrez un remboursement de cent pour cent (100 %) du prix d'achat de la **Police d'Assurance** que **Vous** avez payé, à condition qu'aucune **Réclamation** n'ait été présentée pendant cette période.

APRÈS LE DÉLAI DE RÉFLEXION

Si **Votre** demande d'annulation est effectuée quarante-cinq (45) jours après la date d'achat de la **Police d'Assurance**, sous réserve que la **Limite de Garantie** n'ait pas été atteinte, **Vous** bénéficierez d'un remboursement au prorata du prix d'achat de la **Police d'Assurance** que **Vous** aurez payé.

NOTRE DROIT DE RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où **Nous** résilierions la présente **Police d'Assurance**, **Nous Vous** en informerons par le biais d'un préavis écrit de trente (30) jours minimum avant la date effective de résiliation. Cet avis sera envoyé à **Votre** adresse figurant dans **Nos** registres (par e-mail ou adresse postale le cas échéant), et il comportera le motif et la date de prise d'effet d'une telle résiliation. Dans l'hypothèse où **Nous** résilions la présente **Police d'Assurance**, **Vous** bénéficiez d'un remboursement au prorata s'appuyant sur les mêmes critères que susmentionnés. Aucun frais de résiliation ne s'applique.

Nous sommes habilités à résilier la présente Police d'Assurance pour les motifs suivants :

- (a) défaut de paiement du prix d'achat/des frais d'acquisition de la Police d'Assurance de Votre part ;
- (b) fausses déclarations intentionnelles de **Votre** part, ou
- (c) manquement significatif de **Votre** part aux devoirs stipulés par la présente **Police d'Assurance** et en ce qui concerne le **Produit** ou son utilisation.
- (d) augmentation des risques couverts par la présente **Police d'Assurance**, en application des clauses de l'article L. 113-4 du Code des assurances ;
 - (e) décès dans un délai de trois (3) mois, conformément à l'article L. 121-10, paragraphe 2 du Code des assurances ; ou
 - (f) aliénation du **Produit** objet de l'Assurance dans un délai de trois (3) mois.



SANCTIONS

En application des Articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances français. La **Police d'Assurance** sera nulle et non avenue en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré.

Toute omission ou déclaration inexacte dans les déclarations des risques découverte après une **Réclamation** aboutira à une réduction proportionnelle de l'indemnisation de l'Incident. Dans ce cas, l'indemnisation sera réduite en fonction des tarifs de prime qui auraient été exigibles si les risques avaient été pleinement et précisément déclarés.

PROCÉDURE DE PLAINTE

Notre priorité est de **Vous** fournir un service de première classe. Toutefois, si **Vous** n'êtes pas satisfait du service, veuillez **Nous** en informer via **Microsoft** au numéro de téléphone indiqué sur la page http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers ou par courriel à : msespbus@microsoft.com.

Microsoft Vous répondra dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de Votre plainte. Dans l'hypothèse où Nous ne sommes pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à Votre question dans ce délai (en raison par ex. de la nécessité d'une enquête approfondie), Microsoft Vous informera des mesures mises en place pour traiter Votre plainte, de la date estimée à laquelle une réponse complète Vous sera donnée et par qui. Dans la plupart des cas, Votre plainte sera résolue dans un délai de vingt jours ouvrables. Si Nous avons besoin de plus de vingt (20) jours ouvrables, Nous Vous indiquerons le moment où une réponse devrait Vous parvenir.

Si au bout de quarante (40) jours ouvrables **Vous** n'avez pas reçu de réponse ou **Vous** n'êtes pas satisfait de la réponse qui **Vous** aura été donnée, **Nous Vous** invitons à envoyer **Votre** plainte :

• au Financial Services and Pensions Ombudsman (Médiateur) qui peut examiner les réclamations de « plaignants admissibles » comprenant les particuliers, les entreprises individuelles, les trusts, les clubs, les organismes caritatifs ainsi que les petits partenariats soumis à certaines limites de chiffre d'affaires.

De plus amples informations sont disponibles sur le site : https://www.fspo.ie/

Financial Services and Pensions Ombudsman, 3rd Floor, Lincoln House, Lincoln Place, Dublin 2, D02 VH29

Téléphone: +353 1 567 7000

Courriel: info@fspo.ie Sachez toutefois que dans certains cas, ce Médiateur ne sera pas en mesure d'examiner les plaintes.

Ou

 le Médiateur en assurance est joignable à l'adresse suivante: La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 - site Web: http://www.mediation-assurance.org.

Cette procédure n'affecte aucunement Votre droit d'intenter toute action en justice.

DROIT À LA VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES

PROTECTION DES DONNEES

Nous et Microsoft prenons l'engagement de protéger et de respecter Votre vie privée, conformément à Législation en vigueur en matière de Protection des Données (la « Législation »). Aux fins de la législation, les responsables du traitement sont Microsoft et Nous. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de Nos principales pratiques pour le traitement de Vos données à caractère personnel. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter Notre site Web sur www.amtrustinternationalunderwriters.ie. Pour tout complément d'information sur la manière dont Microsoft traite Vos données à caractère personnel, veuillez consulter Microsoft.com/privacy.



LA MANIÈRE DONT NOUS UTILISONS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET CEUX AVEC QUI NOUS LES PARTAGEONS

Nous traiterons les données à caractère personnel, s'agissant de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, que **Nous** détenons à **Votre** sujet, des manières suivantes :

- o Aux fins de fournir l'assurance, de traiter les **Réclamations** et à toute autre fin connexe. Cela peut inclure des décisions de souscription prises par le biais de moyens automatisés, aux fins de l'exécution du contrat d'assurance entre **Vous** et **Nous**.
- o Cette approche répond à **Nos** intérêts légitimes à des fins de reconduction d'une offre, de recherche et de réalisation de statistiques : pour que **Nous** analysions l'activité historique, améliorions les algorithmes de tarification et pour aider à prévoir l'impact économique futur, à servir les intérêts commerciaux, à optimiser l'offre de produits et à développer de nouveaux systèmes et processus et pour répondre à des obligations juridiques relevant d'une juridiction hors de l'UE.
- Pour Vous fournir les informations, produits ou services que Vous Nous avez demandées ou qui, à Notre avis, sont susceptibles de Vous intéresser lorsque Vous avez consenti à être contacté à de telles fins.
- o Pour **Vous** informer des changements apportés à **Nos** services, en application de **Nos** obligations juridiques et réglementaires.
- o Pour lutter contre la fraude, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et répondre à des obligations juridiques ou réglementaires de nature générale, cela est nécessaire pour répondre à **Nos** obligations juridiques et réglementaires relevant d'un territoire au sein de l'UE.

DIVULGATION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous pouvons divulguer **Vos** données à caractère personnel à des tiers qui interviennent dans la fourniture de produits ou de services en **Notre** faveur ou à des prestataires de services qui font la prestation de services pour **Notre** compte. Ces entités comportent : **Microsoft**, des sociétés du groupe, partenaires d'affinité, courtiers, agents, administrateurs tiers, réassureurs, autres intermédiaires d'assurance, bureaux d'évaluation de l'assurance, agences de crédit, agences de détection des fraudes, experts-sinistres, juristes/avocats, comptables, organismes de réglementation et toute entité que pourrait exiger la loi.

Nous pourrons également divulguer Vos renseignements personnels :

- a) Si **Nous** procédons à la vente ou à l'acquisition d'une entreprise ou d'actifs, auquel cas, **Nous** pouvons divulguer **Vos** données à caractère personnel au futur vendeur ou acquéreur de cette entreprise ou de ces actifs.
- b) Si une société que **Nous** détenons ou la quasi-totalité de son actif est acquise par un tiers, en pareille situation, les données à caractère personnel qu'elle détient sur ses clients feront partie des actifs transférés.
- c) Pour protéger Nos droits, biens ou notre sécurité, Nos clients, employés ou autres entités.

TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES

Nous pouvons transférer **Vos** données à caractère personnel vers des destinations hors de l'Espace économique européen (« EEE »). Lorsque **Nous** transférons **Vos** données à caractère personnel hors de l'EEE, **Nous** devons **Nous** assurer qu'elles sont traitées de manière sécurisée et en conformité avec la présente déclaration de confidentialité et la Législation. **Nous** transférons des données uniquement vers des pays que la Commission européenne considère comme présentant un niveau suffisant de protection ou, en l'absence d'une décision de suffisance, **Nous Nous** appuyons sur les « Clauses contractuelles types » homologuées par la Commission européenne avec ces parties pour la protection des données.

VOS DROITS

Vous avez le droit :

- a) de **Vous** opposer, à tout moment, au traitement de **Vos** données à caractère personnel à des fins commerciales directes ;
- b) de Vous opposer au traitement de Vos données à caractère personnel lorsque ce traitement est fondé sur Nos intérêts légitimes ;
- c) d'accéder aux données à caractère personnel sous **Notre** contrôle et d'en obtenir une copie ainsi que des informations sur la manière dont ces données à caractère personnel sont traitées et sur quel fondement ;
- d) de demander l'effacement de **Vos** données à caractère personnel ;
- e) de demander la mise à jour ou la rectification de toutes données inadéquates, incomplètes ou inexactes.
- f) de limiter le traitement de Vos données.
- g) Nous demander de Vous fournir Vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, ou Vous pouvez demander qu'elles soient transmises directement à un autre responsable de traitement, mais dans chaque cas seulement si le traitement est fondé sur Votre consentement ou sur l'exécution d'un contrat conclu avec Vous et si le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés;
- h) d'introduire une plainte auprès de l'autorité locale chargée de la protection des données ;
- i) de retirer **Votre** consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur **Votre** consentement, sans compromettre la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

CONSERVATION

Vos données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaires, et elles seront gérées conformément à **Notre Politique** de conservation des données. Dans la plupart des cas, la durée de conservation sera de dix (10) ans après l'expiration du contrat d'assurance ou de la relation d'affaires avec **Vous**, à moins que **Nous** ne soyons tenus de conserver les données pendant plus longtemps en raison d'exigences commerciales, juridiques ou réglementaires.



Si Vous avez des questions sur l'usage que **Nous** faisons de **Vos** données à caractère personnel, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données, et consulter le site Web (https://amtrustfinancial.com/amtrustinternational/companies/underwriters-ltd)pour y trouver l'adresse complète.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

DROIT APPLICABLE

Les parties à la présente **Police d'Assurance** sont libres de choisir le droit s'y appliquant. En l'absence d'accord contraire, la présente Police d'Assurance est régie par le droit français.

SOUS-TRAITANCE

Il se peut que **Nous** sous-traitions ou cédions l'exécution de **Nos** obligations à des tiers, mais, ce faisant, **Nous** ne pourrons pas être dégagés de **Nos** obligations envers **Vous**.

DIVISIBILITÉ

Si toute partie du présent contrat est déclarée inapplicable ou nulle, les autres clauses resteront valables et applicables.

SUBROGATION

Conformément à l'article L.121-12 du Code des assurances français, l'**Assureur** est subrogé dans les droits et actions de l'assuré, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée.

PLUSIEURS POLICES D'ASSURANCE

Conformément à l'article L.121-4 du Code des assurances, lorsque plusieurs assurances ont été contractées sans fraude en vue de la couverture d'un même risque et pour un même intérêt, chacune de ces assurances produit ses effets dans les limites des garanties de chaque contrat et dans le respect des dispositions de l'article L.121-1 du code, quelle que soit la date à laquelle l'assurance aura été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du contrat peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'assureur de son choix.

AVIS

Nous Vous contacterons, à des fins de gestion de Votre Police d'Assurance, aux numéros de téléphone ou aux adresses postales ou électroniques que Vous Nous aurez communiqués. Tous les avis ou demandes se rapportant à la présente Police d'Assurance seront rédigés par écrit et pourront être adressés par quelque moyen raisonnable que ce soit, notamment par courrier postal, courrier électronique, télécopie, SMS ou service de coursier de bonne réputation.

INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

La présente **Police d'Assurance**, comprenant les **Conditions Particulières**, les conditions, limitations, exceptions et exclusions, ainsi que **Votre Justificatif de Paiement**, constitue l'intégralité de l'accord passé entre **Vous** et **Nous**. Aucune déclaration, promesse ou condition ne figurant pas aux présentes ne pourra modifier ces éléments, à moins que la loi l'exige.

PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions des Articles L. 114-1 à L. 114-3 du Code des assurances français, toutes actions dérivant de la présente **Police d'Assurance** sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1- en cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance;
- 2- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils n'en avaient pas connaissance jusqu'alors.

Quand **Votre** action contre l'**Assureur** a pour cause le recours d'un tiers, le délai de prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre **Vous** ou a été indemnisé par **Vous**.

Le délai de prescription sera interrompu :

- par une des causes ordinaires qui suspendent le délai de prescription, c'est-à-dire soit la reconnaissance par Nous-mêmes de Vos droits, en tant
 que payeurs de la réclamation (Article 2240 du Code civil français) ou d'une action en justice (Article 2241 du Code civil français);
- et par la nomination d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption du délai prescription de l'action peut, en outre, découler de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'**Assureur** à **Votre** attention en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et

Microsoft - France -Consumer Complete pour Appareils à Double Écran – 28.01.21



par Vous à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du Code civil français, les parties à la **Police d'Assurance** ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée du délai de prescription, ni ajouter des causes de suspension ou d'interruption de celui-ci.

Les causes ordinaires d'interruption sont les suivantes :

- La reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription (Article 2240 du Code civil français).
- La demande en justice, même en référé, interrompt le délai de prescription ainsi que le délai de forclusion. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure (Article 2241 du Code civil français).
- Le délai de prescription ou le délai de forclusion est également interrompu par une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée (Article 2244 du Code civil français).
- L'interpellation faite à l'un des débiteurs solidaires par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée ou la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait interrompt le délai de prescription contre tous les autres, même contre leurs héritiers. En revanche, l'interpellation faite à l'un des héritiers d'un débiteur solidaire ou la reconnaissance de cet héritier n'interrompt pas le délai de prescription à l'égard des autres cohéritiers, même en cas de créance hypothécaire, si l'obligation est divisible. Cette interpellation ou cette reconnaissance n'interrompt le délai de prescription, à l'égard des autres codébiteurs, que pour la part dont cet héritier est tenu. Pour interrompre le délai de prescription pour le tout, à l'égard des autres codébiteurs, il faut l'interpellation faite à tous les héritiers du débiteur décédé ou la reconnaissance de tous ces héritiers (Article 22445 du Code civil français).
- L'interpellation faite au débiteur principal ou sa reconnaissance interrompt le délai de prescription contre la caution (Article 2246 du Code civil français).

Microsoft, Surface et Xbox sont des marques déposées du groupe de sociétés Microsoft.